Quiconque meurt sans rien associer à Allah entrera au Paradis, et quiconque meurt en associant qui ou quoi que ce soit à Allah entrera en Enfer !"

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate : « Un homme est venu au Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) et a demandé : "Ô Messager d'Allah ! Quelles sont les deux impératives ? - Il a alors répondu : "Quiconque meurt sans rien associer à Allah entrera au Paradis, et quiconque meurt en associant qui ou quoi que ce soit à Allah entrera en Enfer !" »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Un homme a interrogé le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) concernant les deux marques distinctives : celle qui rend obligatoire l'entrée au Paradis, et celle qui rend obligatoire l'entrée en Enfer. Il a alors répondu (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) que la marque distinctive qui rend obligatoire l'entrée au Paradis est celle de l'individu qui meurt en adorant Allah, Seul, et sans rien Lui associer, et que la marque distinctive qui rend obligatoire l'entrée en Enfer et celle de l'individu qui meurt en associant quelqu'un ou quelque chose à Allah et donne ainsi un égal à Allah, semblable dans Sa Divinité, Sa Seigneurie, ou Ses Noms et Attributs.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/65008